

ROBT. S. MILNES, LIEUT. GOUVERNEUR.



**GEORGE TROIS**, par la Grace de Dieu, Roi du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi. A nos bien aimés et fidèles Conseillers Législatifs de notre Province du *Bas-Canada*, et à nos fideles et bien aimés Chevaliers, Citoyens et Bourgeois de notre dite Province, appelés et élus pour l'Assemblée, qui doit être commencée et tenue dans notre Cité de *Québec*, le trente unieme jour du présent mois de Mai, et à chacun de vous Salut. Vu que pour certaines affaires épineuses et urgentes nous concernant, ainti que l'état et la défense de notre dite Province, nous avons ordonné à notre Assemblée d'être présente aux jour et lieu sus dits, pour traiter, consentir et conclure sur les choses qui dans notre Assemblée pourroient alors et là être proposées et mites en délibération ; Néanmoins pour certaines causes et considérations qui nous y engagent spécialement, nous avons jugé à propos de proroger notre dite Assemblée, de sorte que vous, ni aucun de vous, n'êtes tenus ni obligés de paraître dans notre Cité de *Québec*, le dit trente unieme jour de Mai; car nous voulons que vous et chacun de vous soyez, quant à nous, entièrement déchargés à cet égard; Ordonnant et par la teneur de ces présentes, vous enjoignant fermement et à chacun de vous et à tous autres y intéressés, que vous soyez et paroissiez personnellement le deuxieme jour d'Août prochain, dans notre dite Cité de *Québec*, pour traiter, faire, agir et conclure sur les choses qui, par la faveur de Dieu, pourront être ordonnées dans notre dite Assemblée par le commun Conseil de notre Province.—En Foi de quoi nous avons fait rendre ces présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de notre dite Province. Témoin notre fidèle et bien aimé **SIR ROBERT SHORE MILNES**, Baronet, Lieutenant Gouverneur de et pour notre dite Province du *Bas-Canada*, &c. &c. &c. au Château *St. Louis*, dans notre Cité de *Québec*, dans la Province sus-dite, le vingt neuvieme jour de Mai, dans l'An de notre Seigneur, mil huit cent cinq, et dans la quarante cinquieme année de notre Règne.

*R. S. M.*

**HERMAN W. RYLAND**, C. C. en Chancellerie.

*Traduit par ordre de Son Excellence,*

**X. LANAUDIERE, S. & T. F.**

A 2

PAR